

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [2]

Artikel: Uni : la compétence règne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNI : LA COMPETENCE REGNE

Notre dossier de décembre 1986 consacré à la place des femmes dans l'Université nous a valu de multiples manifestations d'approbation et de soutien. Nous tenons cependant aussi à donner la parole à une lectrice moins enthousiaste.

L'auteur des articles dans « Femmes Suisses » de décembre semble ignorer les problèmes que soulève la relève scientifique et les difficultés qu'ont nos hautes écoles à trouver des professeurs de haut niveau pouvant assurer la double tâche de l'enseignement et de la recherche. Les règles, écrites ou coutumières, ont pour seul but d'engager le meilleur candidat, le plus qualifié pour le poste à repouvoir, quels que soient sa nationalité, son sexe, son âge.

Pour avoir une chance d'être nommée, une candidate devra donc avoir des qualifications de haut niveau. Il faut avoir acquis une expérience professionnelle dans une institution de recherche, dans l'industrie ou dans l'économie, et, dans beaucoup d'universités, une 2e thèse, thèse d'agrégation ou Dr. habil. en Suisse alémanique.

Il ne nous est pas possible de juger si à Genève la situation décrite (p. 8 col. 3) est exacte. Dans les EPF en tout cas elle est très différente. Une Commission de nomination compte en général 8 à 10 membres : trois professeurs de l'EPF dont le poste est au concours (dont un au moins d'un autre département que celui auquel le candidat sera attaché), un professeur de l'autre EPF et un de l'université voisine, au moins deux personnes de l'industrie et le président de l'EPF en question. Une telle brochette de scientifiques est capable de juger, en toute objectivité, de la valeur des publications et des réalisations dans un domaine « hyper-spécialisé », même si ses membres ne sont pas capables de les réaliser eux-mêmes. D'ailleurs rien ne les empêche, en cas de doute, de consulter l'hyper-spécialiste du même sujet dans une autre université. Il n'est pas exact que les progrès des femmes soient minimes, voire nuls : si on fait abstraction de l'EPUL qui faisait partie de l'UNIL jusqu'en 1969, il n'y avait à l'UNIL aucune femme avant 1977 comme professeur ordinaire ou extraordinaire ; maintenant elles sont quatre. D'accord c'est peu, mais la pente est positive : deux en 1982, trois en 1983, quatre en 1984 !

Trop de femmes se contentent malheureusement d'une licence ou d'un di-

plôme sans se former à la recherche de haut niveau.

S'il a le choix, le professeur choisira comme candidat au doctorat un homme plutôt qu'une femme, étant plus sûr que le premier ira jusqu'au bout, une thèse durant facilement 4 à 6 ans.

L'ASFU (Assoc. suisse des femmes universitaires) a été fondée il y a plus de soixante ans, notamment pour donner des bourses d'étude à des jeunes filles. Maintenant que cette tâche est reprise par les cantons, l'ASFU réserve ses maigres ressources pour encourager des licenciées ou diplômées à commencer une recherche en Suisse ou à l'étranger. Si en quelques mois une femme prouve ses capacités et sa détermination, son chef se démènera pour financer la suite de la recherche. Dans certains cas, l'ASFU aide aussi à publier des thèses remarquables faites par des Suisses-ses.

Il arrive parfois qu'une jeune licenciée ou diplômée n'ait pas envie de quitter son université, alors son professeur sera peut-être tout content de la garder comme assistante pour l'enseignement, mais ce sera elle qui aura pris la décision.

Il est vrai que les femmes manquent encore de modèles : ce n'est guère qu'après la guerre que le nombre d'étudiantes a beaucoup augmenté dans les universités et il faut une génération pour créer les modèles et une autre pour en avoir les retombées, soit pour multiplier les volées de jeunes diplômées. Pour les EPF, il y a actuellement environ 10 % de candidatures féminines à des postes de professeurs, malheureusement généralement de femmes manquant d'expérience.

Il est aussi exact que beaucoup de femmes ne veulent pas faire carrière, qu'elles ont d'autres priorités et qu'elles ne se battent pas : c'est leur choix, elles ont droit à ce choix mais, de grâce, ne rejettent pas la faute sur les hommes. D'ailleurs sur l'ensemble des hommes qui font carrière après être sortis de l'université, seul un très petit nombre obtient une chaire dans une université et ceux qui y arrivent ont aussi dû « se battre ». Si les femmes faisaient plus de sport d'équipe dans leur jeunesse, elles apprendraient mieux à se battre, elles apprendraient qu'on peut perdre et « remettre ça » sans bouder et sans en rejeter la faute sur le concurrent (et non l'ennemi !) qui était meilleur.

Comment peut-on reprocher à l'Université de Genève de ne pas avoir nommé professeur une femme après quinze ans de service dans la même alma mater ? Nommer quelqu'un qui n'est jamais sorti de son cocon, qui n'a pas déployé ses ailes en se frottant à d'autres chercheurs, aurait été une grande erreur : les universités suisses doivent maintenir leur réputation en engageant des personnalités de haut niveau sur le plan international. Il y a eu sept candidatures féminines, mais par rapport à combien de candidatures masculines ? Aucune candidature n'a été retenue, donc il n'y avait personne qui s'imposait : il valait mieux dans ce cas ne pas repouvoir le poste que de mettre quelqu'un de « 2e choix ». Si une candidate doit démissionner au bout de deux ans (et le cas s'est hélas présenté), la situation est bien plus cruelle que si elle n'avait jamais été nommée.

En conclusion, le nombre de professeurs-femmes dans nos universités suisses est encore beaucoup trop restreint. Il convient donc d'encourager les femmes à s'engager dans des travaux de recherche, à participer à des colloques, à faire des publications qui les fassent connaître, afin d'émerger de la masse des simples diplômés. Alors seulement, elles deviendront compétitives et, à qualités égales, elles auront autant de chances que des hommes d'accéder à des postes de haut niveau. Graduellement les femmes s'imposeront à la fois par leur science et par leur personnalité et feront alors automatiquement partie des commissions de nomination.

**Un membre de la Commission des bourses de l'ASFU
(avec l'aide de quelques collègues)**

Identité connue de la rédaction qui s'est par ailleurs abstenu de féminiser le langage de cette lettre pour respecter le choix de sa correspondante.

Publicité



FALMA

Fabrique de Lampes SA
Glühlampenfabrik AG

Dpt. Lighting

Adresse: CH-1701 Fribourg
Téléphone: 037/82 11 22/6 lignes
Télex: 942 290 falm ch

Projets d'éclairage

Vente de sources
lumineuses